



Éditions juridiques libres | Freier juristischer Verlag

Le projet

Les Éditions juridiques libres (Freier juristischer Verlag) (ci-après les « **EJL** ») sont une nouvelle maison d'édition juridique suisse fondée par un groupe de chercheurs en droit.

Sans but lucratif, les EJL publient des ouvrages scientifiques en allemand, français, italien et anglais à destination de tous les professionnels du droit suisse. Au sein de leurs collections, les EJL accueillent tout type d'ouvrage scientifique de qualité (monographies et thèses, ouvrages collectifs, commentaires, revues, etc.), qu'il s'agisse des travaux de chercheurs indépendants ou issus d'institutions publiques de recherche.

La publication en *open access*, sur le web et sur papier

Les publications des EJL paraissent par voie électronique et sur papier.

(i) Publication sur le web. L'intégralité de nos œuvres est publiée en *open access* sur le web. Cela signifie que nos œuvres peuvent être consultées, téléchargées et partagées par quiconque depuis notre site web, ainsi que depuis toute autre plateforme (Serveurs académiques, Google Books, archive.org, sites web privés et professionnels, etc.). La publication aux EJL n'est par ailleurs pas exclusive – chaque auteur-e reste totalement libre de partager le fruit de son travail comme il l'entend.

La publication en *open access* des ouvrages scientifiques financés par de l'argent public est un objectif poursuivi par les autorités suisses¹ et européennes². Selon swissuniversities et le Fonds national suisse pour la recherche scientifique, la publication en *open access* constitue « le nouveau standard émergent pour la recherche de haut niveau [...] ; d'ici 2024, toutes les activités de publication académiques de Suisse devraient être en *open access*, toutes les publications académiques financées par de l'argent public devront être libres d'accès sur internet ».

(ii) Publication sur papier. Des exemplaires papier de chacune de nos œuvres peuvent être commandés depuis notre site web. Les lecteurs passent commande directement auprès de notre partenaire d'impression à la demande, qui se charge de la fabrication et de l'envoi des exemplaires papier.

Le rapport qualité-prix des ouvrages produits par notre partenaire est très compétitif – un livre de 400 pages avec reliure cousue, couverture en carton épais et jaquette en quadrichromie coûte entre 20 et 30 francs suisses au lecteur.

Ce système d'impression à la demande permet de garantir que nos ouvrages ne soient jamais épuisés, tout en supprimant le risque de stock invendu.

1. SWISSUNIVERSITIES/FONDS NATIONAL SUISSE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, *Stratégie nationale suisse sur l'Open Access*, 31 janvier 2017, accessible à l'adresse https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Hochschulpolitik/Open_Access/Open_Access_strategy_final_f.pdf.

2. CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, *Résultats de la session du Conseil des 26 et 27 mai 2016*, document 9357/16, accessible à l'adresse <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9357-2016-INIT/fr/pdf>.

Les objectifs et avantages

Les EJM poursuivent trois objectifs principaux, qui constituent autant d'atouts par rapport à l'édition juridique commerciale préexistante.

(i) L'accessibilité de la recherche. Grâce à l'accès libre et gratuit à nos publications (*open access*), les auteur-e-s maximisent leurs chances d'être lu-e-s et cité-e-s, sans limite de temps ni de lieu. L'accès à leurs travaux n'est plus limité par des *paywalls*. Le rayonnement des institutions de recherche publiant aux EJM en bénéficie dans la même mesure.

Par ailleurs, la publication non exclusive et l'impression à la demande garantissent la pérennité de l'accès aux travaux de recherche juridique.

(ii) La diminution des coûts. Grâce à la gratuité des publications en *open access* et l'impression d'exemplaires papier à prix coûtant, les EJM font largement baisser les coûts des publications juridiques pour les institutions, les auteur-e-s et les lecteurs.

À l'heure actuelle, les Universités, Tribunaux et administrations publiques dépensent chaque année des sommes conséquentes pour accéder au contenu des revues juridiques (abonnements papier, accès Swisslex, etc.), alors même que l'État paie les chercheurs qui fournissent du contenu aux maisons d'édition commerciales.

Les auteur-e-s doivent parfois aussi contribuer financièrement à la publication de leur ouvrage – dans le cas des thèses en particulier, les coûts pour l'auteur-e se montent souvent à plusieurs milliers de francs suisses.

Enfin, les professionnels et particuliers paient très cher l'accès aux contenus numériques ou papier, alors qu'ils ont déjà contribué au financement de la recherche par le biais de leurs impôts.

(iii) L'écologie. L'impression à la demande permet de s'assurer que chaque exemplaire fabriqué correspond à un besoin, afin d'éviter le gaspillage des ressources. Dans l'édition actuelle, seule une partie des exemplaires fabriqués est vendue, le stock restant finissant au pilon.

Le financement

Conçues dès l'origine pour réduire les coûts des publications juridiques, les EJM fonctionnent avec des coûts minimes, principalement constitués des frais généraux de leur fonctionnement et des frais liés à l'exploitation de leur site web. En outre, chaque publication engendre des frais individuels (numéros ISBN, commande d'exemplaires pour le dépôt légal et les archives des EJM, frais de conclusion du contrat, év. frais de rémunération d'un assistant de publication, etc.). Les membres des EJM sont bénévoles, mais une réserve budgétaire est prévue afin de pouvoir engager un assistant de publication si nécessaire (p. ex. étudiant).

Ces frais sont principalement couverts : **(i)** par les auteur-e-s, au travers du versement d'un émolument lors de la publication de chaque volume (standard « *gold open access* » défini par swissuniversities et le FNS) – en principe 500 francs suisses par volume ; **(ii)** par des institutions publiques ou privées de recherche, au travers de l'octroi de subventions pour des publications déterminées ou pour une collection de publications (standard « *platinum/diamond open access* » défini par swissuniversities et le FNS).